

Réunion du 24 octobre 2022

*Sanction* : Avertissement. *Item C3. Fonction* : Juge-Arbitre. Championnat : 1DTF. Club du fautif : Club C. Moment : Avant match. Motif : Négligences administratives dans l'établissement d'une FDME.

*Sanction* : 2 dates de suspension dont 1 avec sursis. *Période probatoire* : 8 mois. *Item A1. Fonction* : Joueur. Championnat : PNM. Club du fautif : Club B. Moment : Pendant match. Motif : Geste dangereux envers un adversaire.

*Sanction* : 2 dates de suspension avec sursis. *Période probatoire* : 8 mois. *Item C3. Fonction* : Officiel responsable. Championnat : 1DTF. Club du fautif : Club B. Moment : Avant match. Motif : Négligences administratives dans l'établissement d'une FDME.

*Sanction* : 3 dates de suspension dont 1 avec sursis. *Période probatoire* : 12 mois. *Item A2. Fonction* : Officiel responsable. Championnat : EXC M. Club du fautif : Club B. Moment : Pendant match. Motif : Geste obscène envers le public et atteinte à la considération.

*Sanction* : 3 dates de suspension dont 1 avec sursis. *Période probatoire* : 8 mois. *Item A5. Fonction* : Joueur. Championnat : EXC M. Club du fautif : Club B. Moment : Pendant match. Motif : Action particulièrement brutale envers un adversaire.

*Sanction* : 4 dates de suspension dont 2 avec sursis. *Période probatoire* : 12 mois. *Item C7. Fonction* : Joueuse. Championnat : 1DTF. Club de la fautive : Club B. Moment : Pendant match. Motif : Non-respect d'une règle élémentaire de sécurité médicale, en participant au jeu sans certificat médical valable.